Résolution présentée par la délégation du Burkina Faso

Thème Conflits et Sécurité internationale
Concerne Abrogeons le traité de Pelindaba et fuyons le néo-colonialisme

L'Assemblée Générale,

Se rappelant les conséquences dévastatrices des bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki en 1945, qui ont causé des pertes humaines terribles et détruit une communauté entière,

Ajoutant que plus tard durant la guerre froide, la possession de l'arme nucléaire par les deux grandes puissances a instauré un équilibre fondé sur la peur d'une destruction mutuelle,

Constatant que les rapports de force internationaux restent profondément inégaux et injustes et que les restrictions imposées aux États africains risquent de ralentir leur développement scientifique et de limiter leur capacité à rivaliser avec les grandes puissances,

Estimant que le Traité de Pelindaba, conclu dans un contexte différent de celui d'aujourd'hui, notamment sous l'égide de L'OUA une organisation sans utilité ni impact, et qu'il est également temps de réexaminer ce traité face aux nouvelles ambitions de l'Afrique principalement des pays contraints par ce traité,

Scandalisée que les États africains restent encore dépendants et assujettis à leur place de serviteur face aux grandes puissances et acceptent qu'elles pillent leurs ressources et freinent sans cesse leur expansion,

Refusant que le continent africain reste spectateur des décisions mondiales alors qu'il possède les ressources et le potentiel nécessaires pour devenir une puissance scientifique et stratégique,

Convaincue qu'il est temps pour l'Afrique de renforcer son autonomie, de développer ses compétences scientifiques et de remettre en question les rapports de force qui freinent ses ambitions et ses droits,

Décide
- de demander l'ouverture immédiate de négociations en vue de l'abrogation du Traité de Pelindaba, dans le but de permettre aux États africains membres de redéfinir leur politique de sécurité,
- de créer des centres régionaux de recherche et de formation scientifique, coordonnés par l'Union africaine et financés par les États participants et des partenaires volontaires, afin de développer les compétences africaines
- de renforcer les partenariats scientifiques avec des puissances disposant de capacités nucléaires avancées, comme la Fédération de Russie, afin de favoriser le transfert de connaissances et de compétences
- d'encourager une coopération plus équitable, pour que l'Afrique ne soit pas uniquement une source de matières premières, mais aussi un acteur majeur du développement scientifique et technologique.

Le texte français fait foi.